

LE CHANTIER D'INSERTION PÔLE BÂTIMENT

Ouvrier·e du bâtiment second œuvre

LES CONTRATS DE TRAVAIL

Le Pôle Bâtiment propose des contrats à **32h par semaine**. Le premier contrat est de **6 mois avec une période d'essai de 1 mois**.

Ce contrat est **renouvelable dans la limite de 24 mois**.

Les contrats proposés ensuite peuvent être plus longs ou plus courts selon les besoins et l'implication du/de la salarié·e dans les démarches d'insertion professionnelle.

LES HORAIRES

8h-12h et 13h-17h, travail 4 jours par semaine
Possibilité de 2 jours de formation par semaine au LMB de Felletin pour valider un CAP.

LES MISSIONS

Peinture

(réaliser des travaux de préparation et d'apprêt, mettre en peinture différents supports, poser des revêtements muraux/toile de verre, poser des revêtements de sol)

Carrelage

(mesurer et calculer des surfaces, préparer des surfaces, découper et poser des matériaux, réaliser les finitions)

Plâtrerie

(prendre des mesures et calculer des surfaces, préparer des surfaces, découper et poser des matériaux, implanter et poser des cloisons, doublages et faux plafonds, cloisons techniques, poser des menuiseries)

COORDONNÉES

5, rue Johannes Gutenberg
23000 Guéret

Candidat·e·s et entreprises, contactez :

Christine PHILIPPE

Accompagnatrice socioprofessionnelle
06 62 23 57 43 - adpbchantier@hotmail.fr

Vous souhaitez que le chantier réalise une prestation*, contactez :

Bruno CAPELLE

07 81 89 50 72 - pole-batiment@reseau-creuse-siae.fr

** Le chantier ne travaille pas pour des particuliers.*



Le Réseau Creusois des SIAE est une association loi 1901 créée en 2009. Il œuvre à la promotion et au développement économique des SIAE et à l'amélioration de la qualité du suivi socioprofessionnel des salarié·e·s en insertion. Il porte 4 chantiers d'insertion : ACI Itinérant à Jarnages, CIRCé à Auzances, Pôle Bâtiment à Guéret et Pôle Cuisine à Jarnages.

<http://www.reseau-creuse-siae.fr>

reseau23siae@gmail.com

Pôle Bâtiment

Réseau Creusois des SIAE



Carrelage



Peinture



Plâtrerie

QU'EST-CE QU'UN CHANTIER D'INSERTION ?

Un chantier d'insertion est un tremplin vers l'emploi, une étape intermédiaire qui a pour but de faciliter l'accès à un emploi durable.

➔ Que fait le chantier pour faciliter l'accès à l'emploi ?



Contrat (CDDI)

 32 h / semaine
6 à 24 mois

 environ 1250 €
par mois

UN TRAVAIL À TEMPS PARTIEL

- Acquérir des compétences
- Travailler en équipe
- Reprendre confiance en soi

UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

- Lever les freins à l'emploi (*mobilité, formation, budget, administratif, langue, ...*)
- Construire un projet professionnel

En signant votre contrat de travail vous vous engagez à effectuer les démarches qui seront convenues avec la CIP.

S'ADAPTE A LA PERSONNE
REPRISE PROGRESSIVE
TREMPLIN

+ AUTONOMIE

+ EXPÉRIENCE

+ COMPÉTENCES

POUR QUI ?

Pour bénéficier d'un contrat en insertion, vous devez répondre à un certain nombre de critères (*demandeur-se-s d'emploi de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, personne de - 26 ans ou + 50 ans, ...*).

➔ Vous pouvez vous rapprocher de votre conseiller-e emploi pour savoir si vous êtes éligible à un contrat en insertion.

COMMENT POSTULER ?

• Sur prescription

Contactez votre conseiller-e emploi ou la personne qui vous accompagne (France Travail, Mission Locale, CAP Emploi, UTAS, CIDFF, CADA, FJT, ...)

• Candidature spontanée

Rendez-vous sur la Plateforme de

l'Inclusion :

<https://emplois.inclusion.beta.gouv.fr>

Vous serez contacté pour vérifier votre éligibilité.

En IAE, le/la salarié-e peut passer son permis, prendre des cours de français, réaliser des stages en entreprises, participer à des ateliers, être accompagné-e dans sa recherche d'emploi, visiter des entreprises,

...

COLLABORATION ENTREPRISES

Quand faire appel à un chantier d'insertion ?

Sous-traiter une partie des activités, anticiper un recrutement, répondre à un marché comportant une clause sociale, ...

Quelles formes peut prendre le lien SIAE/entreprise ?

Période de mise en situation en milieu professionnel, information collective, visite d'entreprise, jobdating, ...

IDÉES REÇUES !

! Dans les SIAE, il a des métiers pour les hommes et d'autres pour les femmes.

Les métiers proposés par les SIAE sont ouverts aux femmes comme aux hommes, quel que soit le secteur d'activité. Les SIAE œuvrent à la mixité professionnelle et à la casse des stéréotypes de genre et sur le travail des femmes. Homme ou femme peuvent parfaitement réussir dans l'ensemble des métiers du moment qu'il.elles. ont les qualités et les prérequis/compétences adaptés au poste.

! Le travail sera de moins bonne qualité si on fait appel à une SIAE.

Les SIAE s'appuient sur des encadrant-e-s techniques qui sont des professionnel-le-s compétent-e-s qui forment les salarié-e-s en insertion et sont les garant-e-s de leur progression technique et de la satisfaction du/de la client-e.